

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
D'AUSSAC-VADALLE

**délibération :**  
**2018\_1\_4**

Nombre de conseillers en exercice : 9

Présents : 6

Votants : 6

L'an deux mille dix huit, le mardi 06 février à 18 h 30, le Conseil Communal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle du conseil, sous la présidence de Monsieur LIOT Gérard, Le Maire.

Date de convocation du : 29 Janvier 2018

**Présents** : Monsieur LIOT Gérard, Monsieur MONTASSIER Jean-Pierre, Monsieur LEGEAY Nicolas, Madame GUILBAUD Marlyse, Monsieur BERGER Xavier, Monsieur CHAMBRE Damien

**Absent(s)** : Madame BIRONNEAU Marylène, Madame COUSSAUD Béatrice, Madame GUILLON Sèverine

**Excusé(s)** :

**Secrétaire de Séance** : Madame Marlyse GUILBAUD

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le plan d'entretien communal (ci-joint).

L'élaboration et la mise en oeuvre de ce plan d'entretien communal, permettra d'informer les particuliers des enjeux et des objectifs mis en place en menant des actions de sensibilisation au jardinage sans pesticide.

Monsieur le Maire propose de valider ce plan d'entretien communal.

Le Conseil après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Approuve et valide le plan d'entretien communal;
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à cet effet;

**Pour : 6 Contre : 0 Abstention : 0**

En application de l'article L.2131-1 du Code Général des collectivités Territoriales, la présente délibération est exécutoire de plein droit à dater de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département.  
En application des dispositions de l'article R.421-1 du Code de justice administrative, cette libération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans les deux mois qui suivent sa publication "ou affichage" ou sa transmission au représentant de l'Etat.

Emis le 06/02/2018, transmis en sous-préfecture et rendu exécutoire le

Fait et délibéré les mêmes ans, mois et jours que ci-dessus.  
Au registre sur les signatures pour copies conformes,  
Le Maire,  
Gérard Liot